

OpenAI (ChatGPT) victorieux dans sa bataille contre les ayants droit

Victoire pour OpenAI dans un procès pour violation de droit d'auteur

Un tribunal américain a récemment rejeté les demandes de deux médias, Raw Story et AlterNet, qui accusaient la société d'intelligence artificielle OpenAI de violation de droit d'auteur. Cette décision représente une première victoire pour OpenAI, créatrice de ChatGPT, dans ses nombreux litiges avec des créateurs et ayants droit.

En mars dernier, les médias avaient intenté une action en justice contre OpenAI, affirmant que la société avait utilisé leurs articles pour entraîner son modèle de langage sans respecter la législation américaine sur le copyright. Malgré leurs arguments, le tribunal fédéral de New York a jugé que les demandes des médias n'étaient pas fondées, rejetant ainsi la plainte.

Une affaire aux conséquences limitées

Cette affaire met en lumière les tensions croissantes entre les entreprises d'IA et les créateurs de contenu. OpenAI et d'autres acteurs du secteur font face à plusieurs actions en justice similaires, accusés d'avoir utilisé illégalement du

contenu protégé par le droit d'auteur.

Malgré les allégations des médias selon lesquelles OpenAI aurait supprimé les mentions de droit d'auteur de leurs articles, le tribunal a estimé que le préjudice allégué n'était pas suffisamment démontré. En conséquence, la plainte a été rejetée, suggérant que l'affaire pourrait avoir une portée limitée.

La juge a souligné que le véritable préjudice invoqué par les plaignants était l'utilisation de leur contenu pour développer ChatGPT sans compensation financière, plutôt que la simple suppression des mentions de droit d'auteur.



Pour rester informé de l'actualité, suivez 01net sur [Google Actualités](#) et [WhatsApp](#).

Source : www.01net.com

→ Accéder à [CHAT GPT](#) en cliquant dessus